

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 10 décembre 2021

COVID-19 : Activation du Plan blanc en Normandie **Les acteurs de la santé du territoire mobilisés** **pour faire face aux tensions sur l'offre de soins**

Face à la montée de la pression épidémique sur les établissements hospitaliers et les tensions sur l'offre de soins, l'ARS Normandie a demandé à tous les établissements de santé de la région d'activer leur « Plan blanc » à compter d'aujourd'hui.

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la Normandie connaît une augmentation de la circulation du Covid-19. La Normandie affiche désormais un taux de 248 cas positifs pour 100 000 habitants, proche du seuil d'alerte (250 cas pour 100 000 habitants), déjà dépassé dans trois départements (Eure, Orne et Seine-Maritime).

Si la tension sur les lits de réanimation et d'hospitalisation conventionnelle reste plus contenue qu'ailleurs grâce à l'efficacité de la vaccination sur la réduction des formes graves chez les personnes vaccinées, le nombre de patients hospitalisés augmente de jour en jour et atteint déjà un niveau difficilement soutenable pour le système de soins. Ainsi, les entrées en hospitalisation conventionnelle s'élèvent en moyenne à 20 par jour, et à 4 par jour en réanimation, alors même que le pic est encore devant nous.

De plus, du fait de la durée prolongée de l'épidémie, de son impact sur les professionnels de santé et de la co-circulation active des autres virus hivernaux, les établissements de santé de la région sont déjà très fortement mobilisés pour assurer la continuité des soins courants.

Pour leur permettre de faire face à cette situation et d'accroître leur réactivité pour mobiliser leurs ressources, **l'ARS a demandé ce jour à tous les établissements de santé publics et privés de Normandie de déclencher leur Plan blanc.** Inscrit dans la loi depuis 2004, le Plan blanc est un plan spécifique d'urgence sanitaire et de crise qui permet à chaque établissement de santé de mobiliser immédiatement les moyens de toute nature dont il dispose en cas d'afflux de patients ou de victimes ou pour faire face à une situation sanitaire exceptionnelle.

En termes organisationnels, le plan blanc permet une mobilisation plus rapide des professionnels et l'adaptation des horaires de travail aux nécessités de service, afin de faciliter les organisations de travail pour assurer la prise en charge des patients (redéploiements de professionnels, appel aux renforts, formation des renforts...). Le plan blanc prévoit également le déploiement des capacités de réanimation, ou des mesures exceptionnelles comme la limitation des visites ou la mise en place de circuits de prise en charge particuliers.

Cette décision implique la participation de chaque établissement, public ou privé, à l'anticipation des organisations territoriales de crise et à l'effort de solidarité indispensable pour limiter l'impact de cette nouvelle vague COVID sur la continuité des soins. La médecine de ville sera également partie prenante de cet effort collectif.

A ce stade, aucune consigne générale de déprogrammation n'a été donnée par l'ARS Normandie. Certains établissements doivent toutefois d'ores et déjà réduire leur activité quotidienne pour faire face à l'afflux de patients.

Afin de limiter la surcharge des urgences par des passages inappropriés, l'ARS Normandie rappelle qu'avant de se déplacer aux urgences, il faut contacter le 15. Les médecins régulateurs sont en effet à la disposition des appelants, pour leur faire bénéficier directement d'une réponse médicale adaptée, allant du conseil à la gestion d'urgence, en passant par l'orientation vers des créneaux de soins non programmés en ville.

L'ARS Normandie rappelle également l'importance de la vaccination, du dépistage et du respect des gestes barrières, qui constituent des outils indispensables pour limiter la circulation du Covid-19 et limiter l'impact déjà intense de l'épidémie sur notre système hospitalier.